



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 04210

Numéro SIREN : 451 108 542

Nom ou dénomination : SARL FINANCIERE DU LAUTARET

Ce dépôt a été enregistré le 25/09/2013 sous le numéro de dépôt A2013/023047



4388181

Dénomination : SARL FINANCIERE DU LAUTARET
Adresse : 31 cours Emile Zola 69100 Villeurbanne -FRANCE-
n° de gestion : 2003B04210
n° d'identification : 451 108 542
n° de dépôt : A2013/023047
Date du dépôt : 25/09/2013

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale



4388181

FINANCIERE DU LAUTARET
Société à responsabilité limitée au capital de 1 500 euros
Siège social : 31 cours Emile Zola 69100 VILLEURBANNE
451 108 542 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 JUIN 2013

L'an deux mille treize,
Le vingt six juin,
A dix huit heures,

Les associés de la société FINANCIERE DU LAUTARET, société à responsabilité limitée au capital de 1 500 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- Monsieur Franck LEVOTRE, propriétaire de 149 parts sociales
- Madame Geneviève LEVOTRE, propriétaire de 1 part sociale

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Franck LEVOTRE, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- (...)
- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement de Monsieur Franck LEVOTRE, démissionnaire,
- (...)
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.



Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

(...)

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Franck LEVOTRE de ses fonctions de gérant à compter du 1^{er} juillet 2013, afin de faire valoir ses droits à la retraite, décide de nommer **Monsieur Maxime LEVOTRE**, né le 17 mai 1986 à LYON (69004), de nationalité française, demeurant à SAINTE FOY LES LYON (69110) 6, rue Jean-Léon Blondeau, en qualité de nouveau gérant, qui accepte, et ce pour une durée indéterminée.

Monsieur Maxime LEVOTRE exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Maxime LEVOTRE déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

(...)

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et par Monsieur Maxime LEVOTRE.

Monsieur Franck LEVOTRE

Monsieur Maxime LEVOTRE ⁽¹⁾

Bon pour acceptation des fonctions de gérant

(1) Mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de gérant ».